Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600925-20251218-DEL_56_2025-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°56 – 2025

Date de convocation :
11 décembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	*14*
Présents :	*10*
Absents représentés :	*2*
Absentes :	*2*

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Joël MARIVAIN, Mme Monique LE BRETON, M. Denis LE TEXIER, Mme Valérie PERRIGAUD, M. Joseph LE GUENIC, Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Éric POSSÉMÉ, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Philippe LANNIC,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Ernest LE JOSSEC donne pouvoir à M. Éric POSSÉMÉ
Mme Françoise COBIGO donne pouvoir à Mme Monique LE BRETON

ÉTAIENT ABSENTES :
Mme Caroline KLEIN
Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU

Mme Laëtitia BRIZOUAL a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Révision des loyers au 1er janvier 2026

VU la délibération du conseil municipal n°57-2024 en date du 12 décembre 2024,
VU la publication au Journal Officiel en date du 13 juillet 2025 de l'indice de référence des loyers au 2ème trimestre 2025 à 146,68.
CONSIDÉRANT le taux de variation annuelle par rapport au 2ème trimestre 2025 fixé à 1,04%.
CONSIDÉRANT que les provisions sur charges locatives incluant le coût de la taxe d'ordures ménagères sont actuellement de :

- 12,00€ au 4 rue de l'Argoat,
- 8,00€ au 6 rue de l'Argoat,
- 22,00€ au 12 place de l'Eglise,
- 5,00€ au 1, 3 rue du Puits,
- 3,50€ 5 rue du Puits,
- 15,00€ au 2, impasse Park Er Forn,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer le montant des loyers communaux au 1er janvier 2026 tels que proposés :

4 RUE DE L'ARGOAT	LOYER ACTUEL	CAVE	LOYER PROPOSÉ AU 1ER JANVIER 2026	CAVE
Appartement n°2	181,10€	20,87€	182,98€	20,87€
Appartement n°3	269,81€	20,87€	272,62€	20,87€
Appartement n°4	294,85€	20,87€	297,92€	20,87€
Appartement n°5	324,19€	20,87€	327,56€	20,87€

6 RUE DE L'ARGOAT	LOYER ACTUEL	GARAGE	LOYER PROPOSÉ AU 1ER JANVIER 2026	GARAGE
	485,84€	30,84€	490,89€	30,84€

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600925-20251218-DEL_56_2025-DE

12 PLACE DE L'EGLISE	LOYER ACTUEL	LOYER PROPOSÉ AU 1ER JANVIER 2026
Appartement n°1	313,83€	317,08€
Appartement n°2	242,59€	245,11€
Appartement n°3	423,03€	427,43€

1, 3 et 5 RUE DU PUITS	LOYER ACTUEL	LOYER PROPOSÉ AU 1ER JANVIER 2026
Appartement n°1	290,94€	293,97€
Appartement n°2	290,99€	294,02€
Appartement n°3	282,97€	285,91€

2, impasse Park Er Forn	LOYER ACTUEL	LOYER PROPOSÉ AU 1ER JANVIER 2026
Appartement A	245,73€	248,29€
Appartement B	406,76€	410,99€
Appartement C	559,59€	565,41€

DÉCIDE de fixer le montant des charges locatives incluant le coût de la taxe d'ordures ménagères comme suit :

	Charges actuelles	Charges proposées au 1er janvier 2026
4 rue de l'Argoat	12,00€	17,00€
6 rue de l'Argoat	8,00€	11,00€
12 place de l'Eglise	22,00€	22,00€
1, 3 rue du Puits	5,00€	7,00€
5 rue du Puits	3,50€	6,00€
2, impasse Park Er Forn	15,00€	11,00€

Pour extrait conforme
Le Maire
Joël MARIVAIN

